CRED

CERCLE DE RECHERCHE SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DE LA PERSONNE HUMAINE
Organisation dotée du Statut Consultatif Spécial de l'ECOSOC des Nations Unies

Yaoundé, le 19 septembre 2012

190/CRED/PR/CA/19/09/12

A LA SECTION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

OFFICE DU HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

Objet : RAPPORT ECRIT DE CRED AU TITRE DES CONTRIBUTIONS DES AUTRES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE LA SESSION D'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU CAMEROUN

Le *CERCLE DE RECHERCHE SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DE LA PERSONNE HUMAINE* **(CRED)** Présente ses compliments à l'Office du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et a l'honneur de présenter le rapport succinct ci-après au titre des contributions écrites des autres parties prenantes et solliciter son intégration dans le résumé de toutes les contributions qui sera publié et présenté au Conseil des droits de l'homme.

Introduction :

Le CRED a participé à la 4e session d'examen périodique universel du Cameroun du 2 au 13 février 2009 ainsi que à la 11e session du Conseil des droits de l'homme (2-18 juin 2009) au cours de laquelle les recommandations de l'EPU de la 4e session ont été adoptées. Dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre desdites recommandations, le CRED a intégré dans son plan cadre 2012-2016 les orientations contenues dans le document de rapport de l'EPU Cameroun en ce qui concerne la composante anti-discrimination.

Dans ce cadre précis, une étude situationnelle sur les formes multiples de discriminations au Cameroun a été entreprise par le CRED d'avril à septembre 2012, puis à l'issue de cette étude un programme national anti-discrimination(PNAD) a été élaboré et validé le 12 octobre 2012 au centre sous régional des Nations Unies aux droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale au cours d'un atelier organisé par le CRED.

1. **Etude situationnelle sur les formes multiples de discriminations au Cameroun**

Siège statutaire BP 20810 Yaoundé Cameroun régi par la loi N° 90 /053 du 19.12.1990,
Récépissé N°00682/RDA /J06/BAPP/ du 12.12.2000, sis immeuble Africréa Bastos rue 1.977
Mail : credong@yahoo.fr www.pnad.ch Tél : 0023722725922

Les paragraphes 29 à 32 du rapport final de l'étude ci-joint en annexe présentent les principales conclusions de cette étude **:**

29. L'examen des structures des situations exposées dans le cadre de cette étude indique que le phénomène des formes multiples de discrimination est fortement répandu au sein de la société camerounaise. Il existe seize formes de discriminations répertoriées. Tous les milieux de vie (sphère privée et publique) ainsi que toutes les couches sociales sont victimes, certes à des degrés divers, mais des similitudes entre les multiples formes identifiées sont établies, notamment en ce qui concerne leurs manifestations, leurs causes et leurs conséquences communes.
La question de la représentation des quotas au sein du corps social et politique est d 'abord une question de volonté et de capacité individuelle et politique et elle n'est pas consacrée par le droit international pertinent.
30. Les discriminations répertoriées sont pratiquées par des individus(61,2%), des autorités publiques(23,3%), des institutions publiques(14,8%),des organisations(11,7%) , des institutions privées nationales et locales(7%) , et des familles et les médias(1,3%), dans les domaines social(27,3%) ,économique(18,5%), politique(13,6%),culturel(11,6%),et civil(8,9%), en ce qui concerne entre autres choses, l'appartenance ethnique(28,9%),la langue parlée et écrite(14,9%), l'appartenance religieuse(13,2%),l'ascendance(8,7%),la nationalité(7,9%),l'apparence physique(7,6%), la couleur(4,4%),la race(3,9%), et les autres formes(emploi, genre, intelligence,4,7%).
31.87, 2%, soit 8 personnes sur 10 au Cameroun ont été victimes d'une des formes de discrimination. Seulement 26,8% de victimes ont introduit des recours, soit auprès du tribunal administratif (3,9%), tribunal traditionnel (5,6%),police et gendarmerie(6,7%,2,8%),et les services sociaux(7,8%).Des points communs aux formes multiples de discrimination recensées auprès des victimes et des témoins de discriminations ont été observées, notamment en ce qui concerne leurs manifestations[exclusion(32,8%),préférence(23,9%),distinction(23,6%),restriction(15, 6%),violence(13,5%),omission(8,6%),propagande(4,2%),disqualification,parrainage et voies de fait(2%)],leurs causes[sociales, économiques, politiques(52,3%),causes liées au non-respect des devoirs(13,4%), la tradition(12%),la législation(8,6%)], et leurs conséquences[sur soi(49%),sur la famille(19,8%),sur la société(15,9%),sur la femme(13,6%).
32. Au final, il apparaît évident que le phénomène des formes multiples de discrimination a tendance à se généraliser. Pourtant, les approches systémiques pour y remédier tendent à se spécialiser au niveau national et international.

2. Programme national anti-discrimination(PNAD)

Partant du constat des retards considérables accusés par l'Etat du Cameroun dans la soumission des rapports périodiques aux organes de traités sur les droits de l'homme , notamment aux organes de traités en charge des discriminations(CEDAW et CERD), et de l'insuffisance caractérielle de l'exécution des recommandations des organes de traités, L'étude situationnelle sur les formes multiples de discriminations a préconisé

l'élaboration d'un programme national anti-discrimination global. Le Programme validé le 12 octobre 2012 s'articule autour de seize axes d'intervention qui visent à donner effet aux recommandations des organes de traités en la matière[1] et au programme d'action de DURBAN. Les projets suivants ont été adoptés pour une période de six ans et des financements manquent encore pour leur démarrage :

1. Campagne nationale de sensibilisation sur l'égalité, la non-discrimination, la dignité, la tolérance.
2. Élaboration d'un avant- projet de loi portant code des étrangers au Cameroun
3. Bourse éducative et d'insertion de 1000 personnes handicapées dans le marché du travail au Cameroun
4. Opération « 100 titres fonciers à 100 autochtones à l'horizon 2018 » au Cameroun
5. Opération « 100 titres fonciers à 100 femmes à l'horizon 2018 » au Cameroun
6. Création d'un centre national d'assistance psycho-sociale et juridique des victimes de la discrimination
7. Étude sectorielle sur la composition ethnique de la population Camerounaise
8. Étude sectorielle sur la composition ethnique de la fonction publique camerounaise, du parlement camerounais, de la Cour suprême camerounaise et de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés du Cameroun
9. Étude sectorielle sur la composition des institutions des enseignements de base, secondaires général et technique, et enseignement supérieur(privé, public, confessionnel), en terme d'effectifs des étudiants et des enseignants, par tranche d'âge, sexe, langue parlée, croyance, origine ethnique et nationalité
10. Étude sectorielle sur la composition de la population carcérale au Cameroun par tranche d'âge, croyance, langue officielle parlée, origine ethnique, nationalité.
11. Étude sectorielle d'évaluation du cadre réglementaire en vigueur au Cameroun dans le domaine de la sécurité sociale, notamment les pratiques et usages discriminatoires dans le domaine de l'immatriculation à la CNPS; ainsi que la répartition par tranche d'âge, sexe, origine ethnique et catégorie salariale des personnes immatriculées à la CNPS
12. Étude sectorielle sur le renforcement des capacités du pouvoir judiciaire, notamment dans le domaine de l'établissement de la jurisprudence des tribunaux et de la Cour suprême dans le domaine de la discrimination
13. Création d'un centre national spécialisé de renforcement du bilinguisme dans les médias.
14. Évaluation du Code pénal, notamment en vue d'apprécier l'effectivité de l'applicabilité de toutes les dispositions de l'art. 4 de la CEDR
15. Élaboration d'un avant-projet de loi anti-discrimination globale.

[1] Voir le document de recueil des conclusions et observations finales des organes de traités des droits de l'homme au Cameroun de 1998 à 2011, disponible sur le site internet www.pnad.ch, pour consulter les recommandations des organes de traités pris en compte dans le programme national anti –discrimination.

16. Etude sectorielle sur l'effectivité de l'application de la loi sur la promotion et la protection des personnes handicapées en vue de garantir leur accès à l'éducation, au marché du travail et les pratiques d'aménagement raisonnable accessible aux handicapés

Toutes les informations actualisées sur le programme national anti-discrimination(PNAD) sont en ligne sur le site internet www.pnad.ch

3. Recommandations

Compte tenu des difficultés rencontrées au démarrage du programme national anti-discrimination(PNAD), le CRED formule les recommandations suivantes :
-Au **Gouvernement** du Cameroun, pour qu'il apporte les moyens financiers et les facilités de travail nécessaires à l'exécution des projets du programme national anti-discrimination(PNAD)
-Aux **bailleurs bilatéraux et multilatéraux**, pour qu'ils apportent les contributions financières au budget du programme national anti-discrimination(PNAD)
-Au **Haut-Commissariat** des Nations Unies aux droits de l'homme et **la division de l'état de droit** du Secrétariat général des Nations Unies, pour qu'ils apportent l'assistance technique sollicitée et l'appui documentaire nécessaire.
-A la **Commission nationale des droits de l'homme et des libertés du Cameroun**, pour qu'elle harmonise son fonctionnement en lien et à la hauteur avec le mandat qui lui est assigné et qu'elle dégage une ligne budgétaire claire consacrée au programme national anti-discrimination(PNAD).

4. Annexes :

–rapport de l'étude situationnelle sur les formes multiples de discriminations au Cameroun (CRED, Septembre 2012)

Le ***CERCLE DE RECHERCHE SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DE LA PERSONNE HUMAINE*** **(CRED)** saisit cette occasion pour présenter à l'Office du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les assurances de sa très haute considération.

Mr Hilaire BELL
Président Fondateur CRED
Spécialiste des normes internationales
Coordonnateur du Programme national anti-discrimination(PNAD)

Siège statutaire BP 20810 Yaoundé Cameroun régi par la loi N° 90 /053 du 19.12.1990,
Récépissé N°00682/RDA /J06/BAPP/ du 12.12.2000, sis immeuble Africréa Bastos rue 1.977
Mail : credong@yahoo.fr www.pnad.ch Tél : 0023722725922